

## **COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY**

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt du mois de décembre à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Laurence HUZE, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Aurélien LEBARON, Frédéric DESDION,

Absents: Mmes Anne-Maïté TURMEL, Isabelle BAILLY-PURNU, MM. Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT, Franck LAMBLARDY, Michel PHILIPPE, Michel DUPAS

Pouvoirs: M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, M. Michel PHILIPPE a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE, M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, M. Thomas DEHAUMONT a donné pouvoir à M. Luc HEBERT, Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme. Patricia BRAY.

*Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.*

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 8

nombre de membres votants: 13

date de la convocation : 15/12/2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité

### **Urbanisme – Environnement**

#### **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 2 déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 13, rue de la Poste à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°236)
- 2, résidence Beauregard à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée ZC n° 181)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur un fonds artisanal et commercial**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de déclaration de cession d'un fonds de commerce et artisanal de vente de pizzas à emporter à titre ambulancier à Fontaine sous Jouy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter ce fonds de commerce et artisanal de vente de pizzas à emporter à titre ambulancier.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande de déclaration de cession de fonds de commerce et artisanal.

#### **Bilan Urbanisme**

A ce jour, la municipalité a enregistré 9 Déclarations Préalables (DP), 2 Permis de Construire (PC) ne concernent pas d'habitation nouvelle, 1 Permis d'Aménager (PA), 27 Certificats d'Urbanisme (CU) dont 2 CU opérationnels

### **Travaux-Voirie-Chemins**

- Rue de la Poste : (Assainissement en traverse et réfection de voirie) : la réception des travaux a eu lieu le 6 décembre avec quelques réserves minimales concernant les accotements, l'agence routière de Louviers (Conseil départemental) se mettra en relation avec l'entreprise Le Foll à ce sujet.

- Portail logement 16, rue de la Poste : le portail actuel situé au n°16 rue de la Poste est en mauvais état. Un devis pour le changer est parvenu en mairie. Un autre devis sera demandé à un autre fournisseur (aspect aluminium teinté ou bois).

- Encombrants (ramassage) : l'opération ramassage des encombrants sera renouvelé en 2017. Cet enlèvement aura lieu les 24 et 25 février prochain. Une information sur le site communal ainsi que sur le bulletin sera effectuée.

- Benne à déchets verts : le coût en 2016 de l'enlèvement et du traitement des déchets verts est de 1400€ pris en charge par la commune. Le point vert a fonctionné à la satisfaction des jovifontains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre avec SNA la collecte des déchets verts de la commune du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2017 (mise à disposition d'une benne. Il autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à négocier et signer la convention avec Seine Normandie Agglomération (SNA) concernant cette collecte

- Fleurissement : la municipalité s'est vu remettre, le 8 décembre au Conseil départemental de l'Eure, le prix pour le fleurissement dans la catégorie des communes entre 500 et 1000 habitants. Un prix spécial du « paysage » de 300€ a également été décerné à la commune pour la qualité de ses chemins de promenade.

- Sécurité dans ERP (Etablissement Recevant du Public) : une commission sécurité a eu lieu le 8 décembre au « Gîte de la Forêt » au hameau des Oriots en présence du SDIS et du propriétaire du gîte. Elle a conclu à la conformité du gîte de groupe et a autorisé la poursuite de l'activité.

- Audit énergétique des bâtiments : une réunion s'est tenue en mairie le 12 décembre dernier présentant les 2 rapports sur l'école et la salle communale ainsi que la synthèse de l'audit. Ces documents serviront de base de travail pour effectuer les travaux à envisager les années à venir. Une programmation pluriannuelle sera engagée à partir de 2017 concernant en particulier l'amélioration des performances énergétiques de l'école et de la salle communale. Ces travaux sont subventionnables par l'état et l'ADEME.

## **Affaires scolaires**

- Utilisation de la piscine et du stade de Pacy/Ménilles : des conventions avec SNA (piscine) et la commune de Pacy/Eure (stade) seront demandées afin que les enfants de l'école continuent de bénéficier de ces structures en 2017 comme les années précédentes.

- Garderie périscolaire : une baisse de fréquentation de la garderie périscolaire est toujours constatée faisant croître le déficit. La commission des affaires scolaires se réunira en janvier pour analyser et émettre des propositions de fonctionnement dans ce nouveau contexte.

## **Finances**

- Bilan fin novembre : le graphe présenté par le Maire montre que les recettes et les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et conformes au budget.

### **Primes du Personnel**

Le Conseil municipal reconduit à l'unanimité en 2017, le principe des primes pour le personnel communal ainsi que son mode de calcul :

- Pour les adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe, l'ATSEM, cette prime s'intitule Indemnité d'Administration et de technicité (IAT),
- Pour la secrétaire de Mairie (grade : rédacteur principal territorial), l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe chargée de la gestion de la garderie et les adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe chargés de l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux; cette prime s'intitule Indemnité de Mission des Préfectures (IMP).

Ces primes portant sur l'année 2016 seront versées en Janvier 2017.

## **Ligne LNP**

À l'invitation du Président du Conseil départemental, une présentation du projet de ligne LNP (Ligne Nouvelle Paris Normandie) entre Mantes et Evreux s'est tenue le 19 décembre. On notera que les 3 passages projetés de cette ligne se situent au Sud de Pacy/Eure, le calendrier est toujours fixé à 2025. 5 sites pour la gare nouvelle d'Evreux (objectif 2035 ou au-delà) sont définis dont 1 à Nétreville/Gravigny et 1 à Sassey. Le public est invité à donner son avis sur [carticpe.lnpn.fr](http://carticpe.lnpn.fr) avant fin février 2017.

## **Comptes rendus des syndicats et de la CAPE**

- Une réunion des maires de la future agglomération SNA a eu lieu le 15 décembre au plateau de l'Espace à Vernon. Une présentation de la gouvernance future y a été faite avant qu'elle ne soit approuvée lors du Conseil communautaire du 7 janvier prochain.

- Conseil communautaire de la CAPE du 13 décembre : tarifications 2017 enfance jeunesse et sur l'assainissement.

Pour les activités périscolaires, le tarif forfaitaire du matin est de 1.55€ et pour le soir de 3.05€.

Les tarifs du SPANC restent inchangés par rapport à 2016. (exemple : contrôle de conception/réalisation : 150€ par habitation ; contrôle de bonne exécution : 70€, redevance annuelle : 20€)

## **Informations diverses**

- Insee (population) : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population municipale a été déterminée à 865 habitant et la population comptée à part à 30 soit un total de 895 habitants.

- Prévention des troubles à l'ordre public lors des fêtes de fin d'année : comme les années précédentes, la Préfecture de l'Eure a émis 3 arrêtés interdisant la vente à emporter d'alcool, la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement et l'acquisition par des particuliers de carburants, produits chimiques, inflammables et explosifs.

- Pollution de l'air : Air Normand a émis un avis de pollution de l'air aux particules en suspension pour la journée du jeudi 15 décembre dernier.

- Influenza aviaire : l'ensemble du territoire métropolitain est concerné par l'influenza aviaire, le risque est élevé en ce début décembre. Des mesures de confinements et de surveillance quotidienne des oiseaux sont à appliquer par les détenteurs de volatiles et volailles.

- Cartes d'identité : à compter du 27 février 2017, le traitement des dossiers de demande de carte d'identité sera effectué par la mairie de Pacy/Eure ou Evreux, communes les plus proches équipées du dispositif de recueil numérique DR. Une information sur le site communale et dans le prochain bulletin municipal sera donnée.

- Comptage nocturne population animale : la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure organise ce comptage. Celui-ci se déroulera de nuit, de décembre à mars.

- Association « Les krokinettes » : cette association domiciliée à St Vigor a adressé un courrier à la mairie demandant l'autorisation d'organiser une course d'orientation le dimanche 14 mai 2017 entre 9 h 00 et 12 h 00. Cette manifestation sportive avait été organisée l'année dernière dans le village.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Norblin évoque les problèmes de retard du bus scolaire desservant le lycée Senghor, qui n'est toujours pas résolu.

- Madame Huzé demande s'il serait possible d'insérer une page réalisée par les associations communales lors de la distribution du bulletin municipal. Le Maire ne voit pas d'inconvénient à cette proposition, l'échange qui a suivi au sein du Conseil renvoie les modalités de réalisation à la commission communication.

**Prochaine réunion du Conseil municipal : jeudi 26 Janvier 2017 à 19h30**

J. POUCHIN	R. NORBLIN 	L. HEBERT 	M. RIO 	F. DESDION 
C. MARON Pouvoir : R. NORBLIN 	T. DEHAUMONT	P. BRAY 	A.M. TURMEL Pouvoir : P. BRAY 	M. DUPAS
L. HUZE 	I. BAILLY- PURNU	A. LEBARON 	M. PHILIPPE Pouvoir : L. HUZE 	F. LAMBLARDY 